



REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

E DÉVELOPPEMENT DURABLE OFFICE D'HABITATION ABORDABLE FORCE SOLIDARITÉ REGROUPEMENT
DE SOUTENIR SOCIOCOMMUNAUTAIRE JEUNESSE DÉVELOPPEMENT DURABLE OFFICE D'HABITATION /
COMMUNAUTAIRE JEUNESSE DÉVELOPPEMENT DURABLE OFFICE D'HABITATION ABORDABLE FORCE SOL
E DÉVELOPPEMENT DURABLE OFFICE D'HABITATION ABORDABLE FORCE SOLIDARITÉ REGROUPEMEN
URABLE OFFICE D'HABITATION ABORDABLE FORCE SOLIDARITÉ REGROUPEMENT ÂÎNÉS FAMILLE RÉSE
TATION ABORDABLE FORCE SOLIDARITÉ REGROUPEMENT ÂÎNÉS FAMILLE RÉSEAU COMMUNICATION
RCE SOLIDARITÉ REGROUPEMENT ÂÎNÉS FAMILLE RÉSEAU COMMUNICATION FORMATION CONSEILS
LE RÉSEAU LOGEMENTS MUNICIPALITÉ ENTRAIDE SOUTENIR SOCIOCOMMUNAUTAIRE JEUNESSE DÉ
E DÉVELOPPEMENT DURABLE OFFICE D'HABITATION ABORDABLE FORCE SOLIDARITÉ REGROUPEMENT

REGROUPEMENT

FORCE SOLIDARITÉ

Pour une contribution active du logement social à l'occupation et la vitalité des territoires

Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.



Présentation du Regroupement des offices d'habitation du Québec

Le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) constitue un vaste réseau qui s'étend sur tout le territoire du Québec. Son effectif est composé de 513 offices municipaux d'habitation (OMH) et de 9 corporations privées sans but lucratif, reconnues à titre de membres auxiliaires. Les membres du ROHQ interviennent dans la gestion d'un peu plus de 90 000 unités de logements, dont 63 000 logements à loyer modique (HLM) et près de 10 000 logements communautaires. Les offices sont également impliqués dans la conclusion d'ententes avec des locateurs privés dans le cadre du programme de supplément au loyer. Soulignons que l'OMH de Kativik qui assure la gestion de 2 373 unités de logements au nord du Québec est également membre de notre Regroupement.

Dans le cadre de sa mission, notre Regroupement offre des services de soutien organisationnel, de formation et de représentation aux quelques 3 800 administrateurs bénévoles dont des conseillers municipaux et délégués des municipalités, des représentants des locataires et des représentants socio-économiques qui siègent au sein des conseils d'administration des offices. Nous dispensons également des activités de réseautage, de formation et de perfectionnement aux quelques 2 400 employés à temps plein et à temps partiel intervenant dans l'allocation de service d'habitation sociale auprès de plus de 100 000 résidents à travers le Québec.

Partenaires naturels du gouvernement et des municipalités à titre de mandataires de ceux-ci dans la gestion du programme de logement social public, les OMH sont présents dans toutes les régions du Québec. Leur action s'adresse à des ménages à faible revenu qui sont mal logés ou qui consacrent au logement une part trop importante de leur budget. À ce titre, nous rappelons que le programme HLM constitue le plus important programme de logement social et le seul à s'adresser exclusivement aux ménages à faible revenu. Depuis 2002, les OMH peuvent agir à titre de promoteur de projets de logements sociaux. Ces organisations ont ainsi été impliquées dans la construction de plus de 5 000 unités de nouveaux logements, notamment dans le cadre des programmes *AccèsLogis* et *Logements abordables Québec*.

Le caractère public du réseau des OMH implique des règles de gestion s'appuyant sur des principes d'imputabilité et de transparence à l'égard de l'attribution de services d'habitation à la collectivité. De même, la participation des locataires de HLM au sein des conseils d'administration et dans certains mécanismes de gestion du parc de logements, ainsi que l'émergence de liens formels avec différentes ressources communautaires ou du réseau de la santé et des services sociaux pour offrir du soutien auprès de clientèles cibles, témoignent de l'évolution du mode de gestion du parc de logements HLM au Québec. Les gestionnaires de HLM ne sont plus uniquement des gestionnaires immobiliers de logements publics. Ils sont devenus des intervenants du logement social important dans leur communauté, c'est-à-dire des acteurs majeurs du *continuum* de mesures destinées à l'amélioration du cadre de vie et à l'épanouissement des personnes les plus démunies de notre société.

C'est donc à titre d'intervenant majeur du logement social au Québec que le Regroupement des offices d'habitation du Québec présente ce mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi, n° 34, Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Le logement social et l'occupation du territoire

D'entrée de jeu nous devons saluer le fait que la stratégie proposée pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires met de l'avant l'affirmation du lien entre l'habitat et la dynamique socioéconomique territoriale sous le thème « *Nos territoires : y habiter et en vivre* ». Enfin on affirme au Québec que l'habitat doit être au cœur des actions de planification et d'aménagement du territoire et que les acteurs et les décideurs doivent agir en fonction de quatre piliers fondamentaux : la concertation, la complémentarité, la modulation et la cohésion. Pour la première fois on souhaite instrumenter ces principes en les faisant reposer sur des indicateurs mesurables.

Point d'ancrage de toute vie communautaire, le logement constitue l'assise de la vie socioéconomique d'une collectivité. L'habitation est au cœur de l'occupation du territoire. Le hameau, le village, la ville se caractérisent d'abord dans la manière dont ils sont habités. C'est dans ce contexte que l'habitation sociale prend tout son sens. Dans le prolongement des formes de l'habitat, la communauté se donne un levier pour soutenir les personnes plus défavorisées, voire même les accueillir en son sein. Cette question sociale du logement se pose avec d'autant plus de pertinence lorsque ce sont les communautés entières qui se retrouvent défavorisées ou, comme le concept le traduit encore plus tragiquement, dévitalisées.

Plusieurs constats témoignent de ce lien névralgique entre habitat, habitation et territoire :

- La hausse des coûts de construction;
- La difficulté des ménages à se payer un logement convenable;
- Le peu de mise en chantier pour des logements locatifs abordables;
- Le faible taux de vacances pour les logements dans les principaux centres urbains;
- La complexité pour rendre des terrains constructibles;
- La nécessité de procéder à la restauration et à la revitalisation des quartiers anciens;
- Le volume limité des alternatives sociales et communautaires, laissant les plus pauvres dans une impasse;
- La capacité limitée des municipalités à pouvoir agir sur le marché du logement.

Il est malheureux de constater que ces constats qui illustrent la problématique actuelle de l'habitation au Québec sont textuellement reproduits du Rapport du groupe de travail sur l'habitation au Québec, publié en... janvier 1976!

En matière d'aménagement et d'occupation du territoire, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'action comme l'inaction est de longue portée.

Amener les acteurs à se concerter et à agir en complémentarité de manière à donner un sens commun et une cohérence pour optimiser les résultats et les services à la clientèle à laquelle ils sont destinés, voilà une approche privilégiée par le logement social public. Plusieurs de nos actions des dernières années concourent en ce sens. Qu'on songe ici au *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*, liant le MSSS et la SHQ dans le sillon duquel se sont conclues près d'une centaine d'ententes de partenariats locaux entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'habitation sociale. Ou encore à la mise en œuvre du chantier de rénovation du parc HLM, inscrit au Plan québécois des infrastructures qui a suivi un cheminement comparable. Dans l'ensemble du réseau des offices d'habitation, 30 organismes ont été désignés comme *Centre de services* et reconnus par leurs pairs pour assurer la coordination des bilans de santé techniques des immeubles et coordonner la planification et le suivi des interventions de rénovation sur une base territoriale régionalisée. La modulation de cette approche a permis à certains de ces organismes de bonifier leur offre de service en y intégrant des collaborations administratives ou des formules de ressources partagées pour le soutien aux résidents.

Enfin, nous ne pouvons aborder le lien entre la vitalité des territoires et l'habitat social sans considérer l'impact économique et communautaire des investissements en logement social. Dans une étude récemment publiée par la SHQ¹, on dénotait qu'en considérant les effets induits découlant des impacts directs et indirects dans ces deux secteurs d'activité, les impacts totaux des investissements et activités de la SHQ en habitation au Québec sont estimés à 13 758 années-personnes, à 1,027 milliard de dollars de valeur ajoutée et à 257 millions de dollars de revenus des gouvernements et de parafiscalité. Les auteurs de l'étude ont également souligné l'impact social du logement social et abordable, considéré comme un élément stabilisateur de la qualité de vie des personnes et des ménages; comme un facteur important de revitalisation et de développement des communautés et comme un levier favorisant la mise en œuvre des politiques et des stratégies gouvernementales ayant une incidence sur la qualité de vie de divers groupes de la société québécoise.

Ces récentes données viennent d'ailleurs corroborer les résultats de l'étude d'impact économique régional menée par notre Regroupement en 2008 auprès des 19 principaux OMH du réseau (regroupant plus de 80 % du parc HLM).²

Suivant cette étude, chaque emploi dans les OMH génère 21,7 emplois au niveau local et régional. Localement, les 19 OMH génèrent 3 714 emplois directs et indirects et une valeur ajoutée de 224,9 M\$ dans l'économie locale. Considérant que les offices interviennent dans un domaine ayant recours à des ressources spécialisées (entrepreneurs, plombiers, électriciens, etc.), il est intéressant de constater que les emplois ainsi générés sont des emplois de qualité pour les régions et que près de 70 % des dépenses découlant des activités des OMH sont réalisées par des fournisseurs régionaux.

¹ Étude d'impacts des activités de la Société d'habitation du Québec : rapport final/ AECOM Aménagement, Environnement et Ressources. SHQ, septembre 2011.

² Jean-Claude Thibodeau, Étude d'impact économique régionale des 19 OMH de plus de 400 logements. ROHQ, octobre 2008.

On a souvent tendance à considérer la présence d'un OMH dans une municipalité sous l'unique angle de la filière sociale et communautaire. Il est vrai que la mission d'un OMH témoigne prioritairement de la volonté d'une communauté à offrir des solutions aux besoins en logement des plus démunis. Dans une perspective d'économie régionale, l'impact économique d'un programme de logement social est intéressant dans la mesure où une bonne part du financement de ces activités provient de sources extérieures à la région. En d'autres mots, le financement obtenu du Québec et d'Ottawa constitue un apport d'argent neuf dont l'effet est multiplié dans la structure régionale. Cette forme de péréquation économique contribue à une forme d'équité nécessaire à la vitalité des territoires du Québec.

Considérant l'impact social et communautaire du logement social pour une communauté, nous sommes surpris de constater que le principal organisme gouvernemental en habitation, la SHQ, ne soit pas directement impliqué dans le Forum de la solidarité intégré à la Table Québec-régions, tel qu'évoqué par la stratégie à la (action 11.9). Pourtant en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, le logement, particulièrement en habitation sociale et communautaire, constitue un point d'ancrage essentiel. À notre avis, **la SHQ devrait être partie prenante du Forum de la solidarité au sein de la Table Québec-régions avec le MESS, le MAMROT et le MSSS.**

La mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en habitation : un rôle pivot pour la SHQ

Le projet de loi 34 propose d'adapter le cadre de gestion de l'Administration, soit les ministères et organismes visés par l'article 4, dans le but de favoriser la mise en œuvre des objectifs ciblés par la stratégie gouvernementale. Pour ce faire, il s'appuie sur des principes visant : l'engagement des élus, la concertation des acteurs, la complémentarité territoriale, la modulation de l'action gouvernementale, la cohérence des planifications et des interventions et enfin le respect des spécificités des nations autochtones. De manière spécifique, la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires propose 23 actions interpellant le domaine de l'habitation.

Les intervenants de l'habitation sociale que nous représentons sont donc concernés par les modalités de mise en œuvre de la stratégie et par les dispositions touchant la reddition de comptes associée à sa réalisation.

Un peu plus de 40 % des 3 800 membres des CA des OMH sont désignés par et parmi les conseils municipaux. De par la convention d'exploitation à la base de leur création, les OMH sont imputables de leurs activités auprès de leur municipalité ainsi qu'à la Société d'habitation du Québec. À titre d'organisme municipal, les OMH sont spécifiquement visés par les dispositions de l'article 13 du projet de loi. À notre avis, il conviendrait que **la contribution des OMH à la reddition de compte requise par la mise en œuvre de la stratégie d'occupation et de vitalité des territoires soit intégrée au rapport annuel que ces organismes doivent fournir à la SHQ annuellement.** Il convient de rappeler ici que 297 OMH gèrent des

ensembles immobiliers de moins de 20 logements avec une structure de gestion très parcellaire. Dans ce contexte, nous souhaiterions que soient identifiés quelques indicateurs spécifiques dont l'instrumentation statistique pourrait être coordonnée par les OMH ayant un statut de Centre de services ou dont le parc immobilier est supérieur à 2 000 logements³, ces derniers ayant accès à des technologies et à des ressources informationnelles permanentes. **Le réseau de l'habitation sociale souhaiterait évidemment être associé à la définition de ces indicateurs.**

Sur le plan de la planification et de la coordination des activités en lien avec la mise en œuvre de la stratégie, il conviendra de renforcer la dynamique partenariale qui anime les relations entre le réseau des OMH et la SHQ afin de faire en sorte que les acteurs et intervenants de l'habitation sociale et communautaire puissent être associés au processus de détermination des cibles d'action et des indicateurs associés aux mécanismes de suivi de la mise en œuvre. **La mise en place d'une table permanente de concertation et de suivi dont le mandat serait en lien avec l'application des mesures de la stratégie spécifiques à l'habitation pourrait dans ce contexte s'avérer pertinente.**

Le projet de loi propose d'instituer des mécanismes de coordination par l'entremise de la Table Québec-Montréal métropolitain, de la Table gouvernementale aux affaires territoriales et des conférences administratives régionales.

On ne saurait trop insister sur la nécessité que la SHQ soit assurée d'une représentation stratégique au sein de ces instances afin de renforcer les liens intersectoriels qui sont essentiels à la concrétisation des objectifs poursuivis par la stratégie d'occupation et de vitalité des territoires. À titre d'exemple, la réussite de la mise en œuvre des actions 4.17 concernant la politique « *Vieillir chez soi* » et 5.4 visant à bonifier le soutien communautaire en logement social est corollaire de la capacité de chacun des ministères et organismes impliqués à développer des liens intersectoriels avec leurs partenaires sur la base d'engagements solides. Si l'on a salué l'adoption du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*, le suivi et l'opérationnalisation de celui-ci ne sauraient servir de modèle à la reddition de compte souhaitée pour la mise en œuvre de la stratégie proposée.

Il est intéressant de constater que le projet de Loi confie aux conférences administratives régionales (CAR) le mandat de favoriser la concertation entre les différents acteurs gouvernementaux associés à la mise en œuvre de la stratégie. Ce mécanisme devrait contribuer à améliorer la cohésion des actions au plan régional. Pour que la perspective et les contributions du monde de l'habitation sociale puissent s'inscrire adéquatement dans cette dynamique, il faudra convenir d'ajustements au niveau des modes d'intervention actuellement en vigueur au sein de la SHQ.

³ Les OMH de Montréal (23 000 logements HLM), de Longueuil (2 400 logements HLM) et de Kativik (2 373 logements HLM) ne sont rattachés à aucun CS mais assument les mêmes responsabilités à l'égard du bilan de santé des immeubles, de la planification et de la réalisation des travaux de rénovation et d'entretien de leur patrimoine.

L'intervention gouvernementale en habitation sociale, bien qu'elle soit fortement décentralisée, n'est pas actuellement structurée pour favoriser la concertation et la cohésion sur une base régionale. Le mécanisme d'allocation des nouvelles unités de logement dans le cadre du programme AccèsLogis illustre parfaitement la distance qui sépare le mode de fonctionnement actuellement en vigueur des principes guidant la stratégie d'occupation et de vitalité des territoires. Actuellement le cheminement d'un projet AccèsLogis est initié par une demande du milieu appuyée localement. À l'exclusion de la CMM pour son territoire, aucun organisme régional n'est associé au processus de planification et d'évaluation de ces projets. C'est ainsi que dans un même bassin régional, la réalisation de certains projets (présentant par exemple un niveau de service plus complet pour les personnes âgées en perte d'autonomie) est venue fragiliser la viabilité de résidences existantes. Peut-être aurait-il été plus pertinent, cohérent, complémentaire et vital pour la région de renforcer la ressource existante en complétant son offre de services? Sur ce plan, comme dans toute bonne chaîne d'évolution, il y a un chaînon manquant! À notre avis, la SHQ dispose des ressources requises pour assurer une coordination des actions et favoriser la concertation au niveau régional afin d'appuyer les CAR dans leur mandat. Elle possède une connaissance statistique et technique des données sur une base régionale. Elle a accès à des réseaux de partenaires locaux. Elle ne dispose cependant pas de titulaires ou de répondants régionaux ayant le mandat de susciter la coordination des dossiers et la concertation des acteurs en fonction d'un agenda particulier à l'habitation. Cet agenda devrait être orchestré en fonction de la mise en œuvre des actions ciblées pour l'habitation dans la stratégie d'occupation et de vitalité des territoires.

Agir en habitation est complexe, particulièrement en habitation sociale. Il faut intervenir à travers des logiques intersectorielles diversifiées en fonction des besoins à satisfaire : personnes âgées en perte d'autonomie, clientèle fragilisée en santé mentale, personnes économiquement ou intellectuellement défavorisées, personnes handicapées, clientèle immigrante, personnes en processus de réinsertion sociale, etc. Tous les dossiers locaux inscrits au tableau des réussites comportent les ingrédients essentiels soutenus par le projet de loi : la concertation, la synergie, la cohérence, l'engagement et le suivi. Il faut souhaiter pouvoir bénéficier d'un agent catalyseur pour assurer les arrimages au niveau régional. En langage clair, la coordination et la concertation des divers acteurs de l'habitation sociale nécessitent que quelqu'un tienne le crayon pour notifier l'agenda, faire le suivi des dossiers, assurer la coordination et le réseautage entre les différents intervenants et surtout mobiliser les intervenants pour agir en cohésion. À notre avis, ce rôle pivot et cette fonction de relais entre le monde de l'habitation et les CAR devraient être conduit par la SHQ. Pour ce faire, il faudrait que cette organisation **mobilise des ressources ayant un mandat de coordination régionale en matière d'habitation. On pourrait envisager ici une évolution du mandat de certains conseillers en gestion dont le rôle serait davantage apparenté à celui de coordonnateur régional en habitation.** Ce mandat pourrait s'appuyer sur les Centres de services en habitation sociale ainsi que sur les fédérations de coopératives ou d'OBNL existantes ou sur les MRC impliqués dans les programmes de rénovation ou d'adaptation de domicile. Un lien formel pourrait être fait avec les CRÉ parmi lesquels des commissions ou des comités soutiennent des actions spécifiques à l'habitation. Ces coordonnateurs pourraient assurer au plan régional la liaison avec des intervenants des autres ministères impliqués dans la mise en œuvre des différentes actions

associées à l'occupation et à la vitalité des territoires, notamment celles du réseau de la santé et des services sociaux, de l'emploi et de la solidarité sociale, des aînés et de la famille ou encore de l'éducation. Ils deviendraient les répondants du secteur de l'habitation au niveau des CAR.

Comme il est proposé de réviser la stratégie tous les cinq ans, il serait intéressant que ***soit organisée annuellement une conférence des représentants des CAR en habitation à laquelle participeraient les représentants des groupements nationaux de ce secteur d'activités.*** Cette conférence pourrait tenir lieu d'observatoire de l'évolution des actions du secteur de l'habitation au Québec.

Se comparer, se mesurer, s'inspirer

Réseauter le Québec au plan national et régional pour assurer la mise en œuvre de la stratégie d'occupation et de vitalité des territoires est en soi un défi stimulant. Nous apprécions particulièrement le fait que le projet de loi responsabilise le ministre à l'égard de l'amélioration des connaissances et des pratiques expérimentées en dehors du Québec. Déjà le réseau de l'habitation sociale est en liaison via des ententes de partenariats avec l'Union sociale pour l'habitat de France, le Réseau Habitat et francophonie et la Société Wallonne du logement. Notre réseau collabore également avec l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. Certains de nos chantiers de collaboration avec ces organismes sont déjà orientés en fonction de mesures ciblées par la stratégie; par exemple le soutien communautaire en logement social, la gouvernance de l'habitat, le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, le financement des nouvelles opérations de construction de logements sociaux, la revitalisation des patrimoines immobiliers pour n'en citer que quelques-uns.

Si la concertation et la cohésion des acteurs du terrain sont au cœur de la stratégie déployée pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, il nous faut malheureusement constater qu'il n'en est pas de même en ce qui a trait à la recherche en habitation au Québec. Bien que plusieurs chercheurs soient impliqués dans ce domaine, il n'existe à ce jour aucun observatoire de l'habitation au Québec et encore moins de chaire de recherche concernant ce secteur.

Le Québec pourrait prendre le leadership **d'animer et de soutenir une plate-forme de diffusion et d'échanges des connaissances et pratiques internationales en habitation.** À l'ère des nouvelles technologies de l'information (NTI), ce lieu pourrait prendre la forme d'une plate-forme virtuelle à partir de laquelle seraient consignées des présentations d'expériences ou organisés des webinaires réunissant des intervenants et des acteurs intéressés par le domaine.

Pour une contribution active du logement social à l'occupation et la vitalité des territoires

Dans un contexte où l'économie du Québec se réoriente en s'adaptant à des conditions économiques transnationales, où le profil socioéconomique de notre population est en profonde mutation, notamment en regard du vieillissement, la question de l'habitation apparaît comme un élément stratégique. Stratégique dans la mesure où les conditions de l'habitation caractérisent qualitativement les établissements humains que sont nos communautés.

Dans plusieurs localités du Québec, les projets d'habitation et de rénovation résidentielle sont au centre des stratégies de développement. De même, pour plusieurs d'entre elles, l'accès à des programmes de logements sociaux et communautaires constitue un actif important au développement de l'économie régionale. Sans ces programmes, sans ces interventions il y a risque de rupture. Rupture dans la capacité de la communauté à conserver et faire évoluer son patrimoine résidentiel. Rupture dans l'accès aux services collectifs de soutien à la vie sociale et communautaire. Rupture dans l'accès aux ressources de développement. Rupture dans le renouvellement du tissu social.

On ne peut que saluer l'initiative que se donne le gouvernement de se doter d'une stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Cependant, au-delà des textes et des structures, ce sont les engagements concrets des différents acteurs qui contribuent au dynamisme et à la vitalité de nos communautés. Cet engagement est sans aucun doute le plus grand défi auquel est confronté ce projet de loi. La concertation, l'intersectorialité et le partenariat sont exigeants. Cela exige d'abord un partage au niveau des responsabilités. Cela exige aussi de faire certains abandons : abandon de ses façons de faire, abandon de certaines règles de contrôles, abandon de ses chasses gardées. Cela exige enfin de placer au centre des préoccupations, des contributions et des actions communes à tous les acteurs impliqués, le principal intérêt de cette démarche : l'épanouissement et l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Les intervenants du logement social entendent donc prendre une part active dans la concrétisation des actions associées à la stratégie soutenue par le projet de loi-cadre. La politique « *Vieillir chez soi* », la bonification du programme *AccèsLogis*, la poursuite des investissements pour la rénovation du patrimoine HLM, la consolidation des Centres de services des OMH, l'amélioration du financement pour le soutien communautaire en logement social, le soutien aux municipalités dévitalisées, l'impact des changements climatiques sur les conditions de vie et d'habitation des résidents, le soutien aux initiatives de lutte à la pauvreté sont parmi les actions qui nous motivent. Si l'habitation offre un toit si essentiel à l'homme, elle offre aussi une porte le mettant en liaison avec sa communauté.

Rappel des recommandations

Concernant les dispositions du projet de loi 34, nous réitérons en conclusion les recommandations suivantes en regard de son adoption :

- 1. Que la SHQ soit partie prenante du Forum de la solidarité au sein de la Table Québec-régions avec le MESS, le MAMROT et le MSSS.**
- 2. D'associer le réseau de l'habitation sociale à la définition des indicateurs de suivi relatifs aux mesures de la stratégie spécifique à l'habitation.**
- 3. D'intégrer au rapport annuel que les OMH doivent fournir à la SHQ la reddition de compte pour l'habitation sociale requise par la mise en œuvre de la stratégie d'occupation et de vitalité des territoires.**
- 4. De mettre en place une table permanente de concertation réunissant les acteurs et intervenants de l'habitation sociale et communautaire dont le mandat serait de faire le suivi de l'application des mesures de la stratégie spécifiques à l'habitation.**
- 5. De doter la SHQ de ressources ayant un mandat de coordination régionale en matière d'habitation. On pourrait envisager ici une évolution du mandat de certains conseillers en gestion dont le rôle serait davantage apparenté à celui de coordonnateur régional en habitation.**
- 6. D'organiser annuellement une conférence des représentants des CAR en habitation à laquelle participeraient les représentants des groupements nationaux du secteur.**
- 7. De soutenir la mise en place d'une plate-forme de diffusion et d'échanges des connaissances et pratiques internationales en habitation.**

Pour information :



Denis Robitaille
Directeur général



1135, Grande Allée Ouest
Bureau 170
Québec (Québec) G1S 1E7
Tél.: 418 527-6228 poste 201
www.rohq.qc.ca

Annexe 1 :

Liste des actions prévues à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires interpellant le secteur de l'habitation sociale.

No.	Action	Organismes
4.16	Soutenir le réseau de coordonnateurs affectés aux personnes âgées.	MFA,MSSS
4.17	Élaborer une stratégie gouvernementale du « Vieillir chez soi ».	MFA,MSSS, MAMROT, SHQ
5.1	Offrir et bonifier le programme AccèsLogis.	SHQ
5.2	Poursuivre la rénovation et l'amélioration des HLM.	SHQ
5.3	Soutenir le réseau des Centres de services pour le logement social.	SHQ
5.4	Bonifier le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social.	SHQ,MSSS
5.5	Poursuivre la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat.	SHQ
5.6	Réaliser des habitations au Nord-du-Québec et au Nunavik.	SHQ
5.7	Poursuivre la recherche et la diffusion des bonnes pratiques en habitation.	SHQ
5.8	Soutenir l'organisation de services en matière de qualité de l'air et de salubrité en habitation.	MSSS
5.9	Soutenir la sécurité des milieux de vie.	MSSS
8.3	Financer des projets d'aménagement urbain pour lutter contre les îlots de chaleurs.	MSSS
8.8	Reconduire et poursuivre le programme ClimatSol.	DDDEP
8.11	Soutenir les initiatives d'économie d'énergie.	HQ
9.6	Soutenir l'industrie de la construction dans toutes les régions.	SHQ
9.9	Soutenir les entreprises dans leur virage écoresponsable.	IQ,SHQ, MDEIE
10.6	Soutenir la réussite des élèves issus des milieux défavorisés ou de l'immigration à Montréal.	MÉLS

No.	Action	Organismes
11.1	Poursuivre la revitalisation urbaine intégrée.	MAMROT
11.3	Mettre en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur les municipalités dévitalisées.	MAMROT
11.4	Soutenir les initiatives locales, régionales et nationales de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.	MESS
11.5	Financer des projets contribuant au développement global des enfants en situation de pauvreté.	MFA
11.7	Profiter des conseils du Groupe de partenaires pour la solidarité.	MESS, MAMROT, MSSS, SHQ
11.9	Mobiliser et susciter l'engagement des collectivités par le Forum de la solidarité au sein de la Table Québec-régions.	MESS, MAMROT, MSSS